



**GDSA**  **91**  
GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE APICOLE



# Assemblée Générale 2024

- Rapport moral et projets d'actions en 2024
- Rapport financier et budget prévisionnel
- Montant cotisation 2025
- Appel à candidature et élection des administrateurs
- Le groupe frelon, moyens et objectifs
- Bilan des visites effectuées par les TSA
- Questions diverses

# Rapport moral et projets d'actions en 2024

(Yves BAUDRON)

Les années passent, les mêmes problèmes demeurent. Le bilan de cette année écoulée est très semblable à celui de 2022 - 2023.

L'intérêt pour l'apiculture de loisir, semi-professionnelle et professionnelle reste constant et les disciplines associées, les enjeux de la pollinisation et le respect de la biodiversité ne perdent rien, bien au contraire de leur actualité.

La demande pour tous les produits de la ruche est en constante augmentation, pour la consommation courante comme pour l'apithérapie. Dans ce secteur également, la production française, comme dans les autres secteurs agricoles, se retrouve en concurrence directe avec des importations de qualité variable, voire des productions qui n'offrent aucune garantie de qualité avec des normes inexistantes.

# Nouveautés 2023 - 2024 :

- **pression très forte du frelon asiatique** : La dégénérescence par consanguinité qui était annoncée ne se constate pas sur le terrain, à partir du milieu de l'été, et jusqu'à la fin de l'automne, la pression de ces prédateurs semble augmenter. La sélection de nouvelles lignées, plus réactives et autonomes face au frelon n'est encore qu'une espérance. L'exemple de *Apis ceranae* n'est pas transposable chez nous.
- **nouveau matériel de piégeage** : les apiculteurs disposent aujourd'hui de matériel de piégeage plus performants. Pièges de type "cloche" ou "nasse" performants et sélectifs. Quelques "tours de mains" viennent encore améliorer l'efficacité du piégeage, tels les sites de piégeages et les différents types d'appâts.

- **nouveaux produits anti-varroa** : la gamme des produits anti-varroa s'est étoffée, que ce soit en traitement "bio" ou bien "conventionnel".

Des colonies non protégées contre le varroa meurent en l'espace de 2 années.

Pour obtenir la même efficacité, les traitements "bio" sont plus contraignants que les traitements conventionnels. De ce fait, ils sont souvent mal appliqués et nettement moins efficaces.

**Toute l'équipe du GDSA 91 est disponible pour :**

- **conseiller** en ce domaine. Je vous rappelle que la première raison d'être des GDSA et OSAD est justement de lutter contre la varroase en mettant en place le PSE (le plan sanitaire d'élevage).

- **vous donner des renseignements** utiles en ces domaines. Pour l'année à venir, notre programme d'action est rigoureusement le même, au service de l'apiculture et des apiculteurs.

# Rapport financier et budget prévisionnel

(Bernard COTON)

- Subvention annuelle : 3 000 euros du Conseil Départemental de l'Essonne
- Subvention par concours du Conseil Régional de l'Ile de France :  
En 2023, 10 000 euros reçus pour des kits solaires pour des harpes à frelons

Suivant le nombre de vos demandes à m'adresser par mail nous pourrons revenir vers vous pour vous proposer un prix très attractif

Pour 2024, le GDSA 91 dépose 3 dossiers :

- Harpes à frelons
- Pièges à frelons Beevital
- Pièges à frelons V P

Les liens pour voter vous seront envoyés par mail, nous comptons sur vous pour voter !

RÉSULTAT 2023						
DÉPENSES			RECETTES			
	2023	2022		2023	2022	
Achats médic	23 966,40	21 742,85		Cession médic	23 681,00	23 434,25
Plateaux	233,40	275,23		Plateaux	101,00	178,00
Abon AdF + ass	2 260,57	1 895,17		Abon AdF(61) + ass	2 202,65	1 895,17
Abon LSA	580,00	630,00		Abon LSA	600,00	630,00
Frais	5 235,79	5 035,61		Adhésion	3 510,00	3 420,00
Matériel divers	118,80	24 549,77		Intérêts sur livret	383,78	24,66
Variation de stock	-2 204,17	-1 946,75		Dons et ajustements	70,00	8,99
				Subventions*	3 548,94	27 790,74
				Intervention frelon	440,00	90,00
<b>S/Total</b>	<b>30 190,79</b>	<b>52 181,88</b>		<b>S/Total</b>	<b>34 537,37</b>	<b>57 471,81</b>
<b>Excédent</b>	<b>4 346,58</b>	<b>5 289,93</b>		<b>Déficit</b>		
<b>Total</b>	<b>34 537,37</b>	<b>57 471,81</b>		<b>Total</b>	<b>34 537,37</b>	<b>57 471,81</b>

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023						
ACTIF			PASSIF			
	2023	2022		2023	2022	
Compte épargne	19 383,78	5 039,66		Report	20 008,15	15 660,64
stock	4 150,92	1 946,75		Résultat	4 346,58	4 347,51
créances	85,48	12 252,00		Prod const d'avance		
Compte courant	734,55	768,59		dettes		
<b>Total</b>	<b>24 354,73</b>	<b>20 007,00</b>		<b>Total</b>	<b>24 354,73</b>	<b>20 008,15</b>

# Bilan des adhésions et commandes 2023

(Bernard COTON)

- 235 apiculteurs adhérents
- 4283 ruches
- 63 abonnements Abeilles de France
- 30 abonnements Santé Abeille
- 101 Plateaux de comptage
- Médicaments :
  - 826 Apivar,
  - 168 Apilife var,
  - 28 Apibioxal,
  - 34 Varromed,
  - 77 Oxybee



# Montant de la cotisation 2025

(Bernard COTON)

Adhésion 2024 au GDSA 91 : 15 euros

Montant de la cotisation 2024 inclut

- l'adhésion au PSE : 7 euros
- l'adhésion à la FNOSAD et à la FROSAIF : 4 euros

**Montant adhésion 2025 : 18 euros (harmonisation avec le GDSA IDF)**

# Appel à candidature et élection des administrateurs

**Yves BAUDRON**  
Président du GDSA91

**Bernard COTON**  
Trésorier

**Mathieu GRISSOLANGE**  
Secrétaire



**Odile FAGE**  
Vétérinaire-Conseil

**Faustine PUECH**  
Secrétaire-adjointe  
Chargée des bons de commande et  
site internet

## **Administrateurs :**

Laurent BALLUET  
Jean-Pierre RIESCH

Candidat trésorier adjoint :

Mohammed JERRARI

Candidats administrateurs :

Dominique GOBOURG

Bernard DOLLFUS

# Plan de lutte contre le frelon à pattes jaunes

Le Frelon à pattes jaunes **Vespa velutina nigrithorax** est reconnu comme «une espèce exotique envahissante» arrêté du 22 janvier 2013 catégorie 2.

Un décret met à la charge du préfet la destruction des nids de frelon asiatique *Vespa velutina* (mais ce n'est pas une obligation): Décret n°2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction de la propagation de certaines espèces animales et végétales articles R411-46 et R411-47 du code de l'environnement relatif à la destruction des espèces exotiques envahissantes

Voir sur le site: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/4/21/DEVL1704715D/jo/texte>  
références: NOR: DEVL1704715D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/4/21/DEVL1704715D/jo/texte>

Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/4/21/2017-595/jo/texte>

Article R411-46 et Article R411-47 du Code de l'environnement (Version en vigueur au 12 novembre 2017)

« Art. R. 411-46.-Le préfet de département ou, à partir de la laisse de basse mer, le préfet maritime, est l'autorité administrative compétente pour procéder ou faire procéder, en vertu de l'article L. 411-8, à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction de spécimens d'une espèce figurant sur l'une des listes établies en application des articles L. 411-5 et L. 411-6.

# RECONNAÎTRE UN FRELON ASIATIQUE IDENTIFICATION

**Frelon Européen ou  
commun  
Vespa crabo  
4 cm**

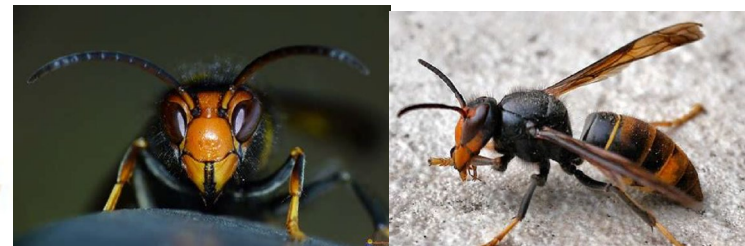


**Frelon commun**



**Frelon asiatique**

**Frelon Asiatique (à pattes jaunes)  
Vespa velutina nigrithorax  
3 cm**



**Frelon Oriental  
Vespa orientalis  
3 cm**



**Frelon géant japonais  
Vespa mandarina  
de 6 à 9 cm**

## LES RAVAGES DU FRELON ASIATIQUE

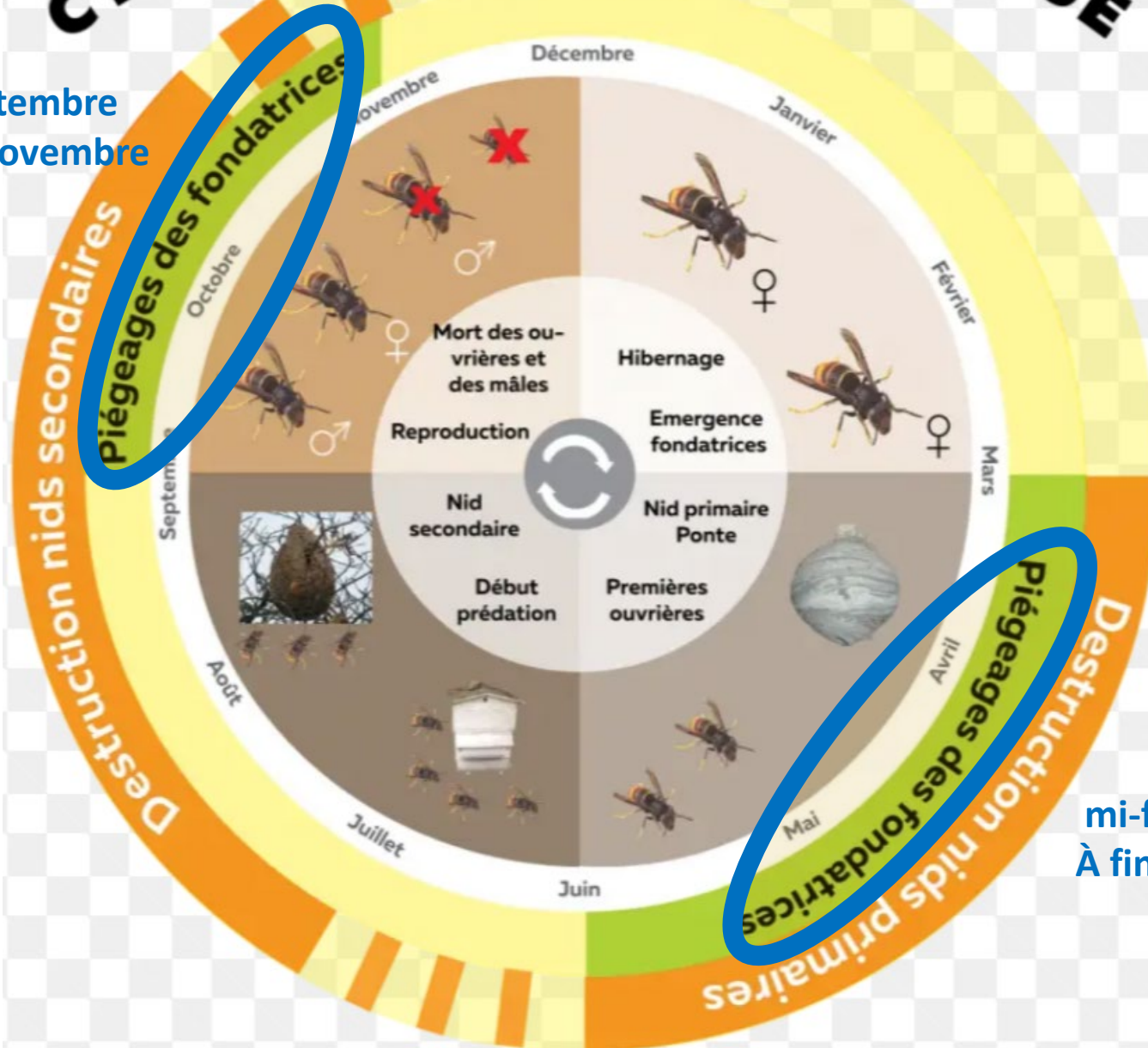
- **Le Frelon Asiatique a un impact direct sur la biodiversité (insectes pollinisateurs,...)**  
une étude du **MNHN** indique qu'une colonie de **F.A.** à une consommation moyenne, de 11 Kg d'insectes pollinisateurs et autres, sur une saison.
- **L'activité de l'apiculture:** stress des abeilles, pertes de colonies
- **L'économie:** pertes de production de miel, détruire un nid de frelons coûte cher
- **L'homme:** de plus en d'accident sur les particuliers pendant le jardinage et la cueillette des fruits, pour les professionnels paysagistes élagueurs,...





# CYCLES DU FRELON ASIATIQUE

Mi-septembre  
À mi-novembre



## PIÈGEAGE DES FONDATRICES

- sortie d'hiver après les dernières gelées, de février à fin mai
- sortie d'été de mi-septembre à mi-novembre
- composition de l'appât : ¼ sirop de fruit, ¼ vin blanc sec, ¼ bière brune, ¼ jus de cirier fermenté

mi-février  
À fin mai

# DESTRUCTION DES NIDS

- Les nids primaires : entre 1,5 m et 3 m de hauteur. Ils ont la taille d'un gros pamplemousse
  - Les nids secondaires : accrochés entre 15 et 20 m de hauteur vers la cime de grands arbres. Ils ne sont pas visibles tant que les feuilles ne sont pas tombées.
- Taille des nids : 80 cm de hauteur pour 40 cm de largeur (peut contenir jusqu'à 9 000 individus)



## DESTRUCTION DES NIDS 2023

Le GDSA 91 est équipé :

- 2 combinaisons anti-frelons
- 1 perche
- 1 fusil paintball
- poudre et billes de permethrine naturelle

Intervention sur terrains privés, terrains publics se référer à la liste des désinsectiseurs chartés

Destruction de :

- 3 nids primaires
- 9 nids secondaires



- INTERVENTIONS SUR NIDS PRIMAIRES en photos



Serre

Ruche abandonnée

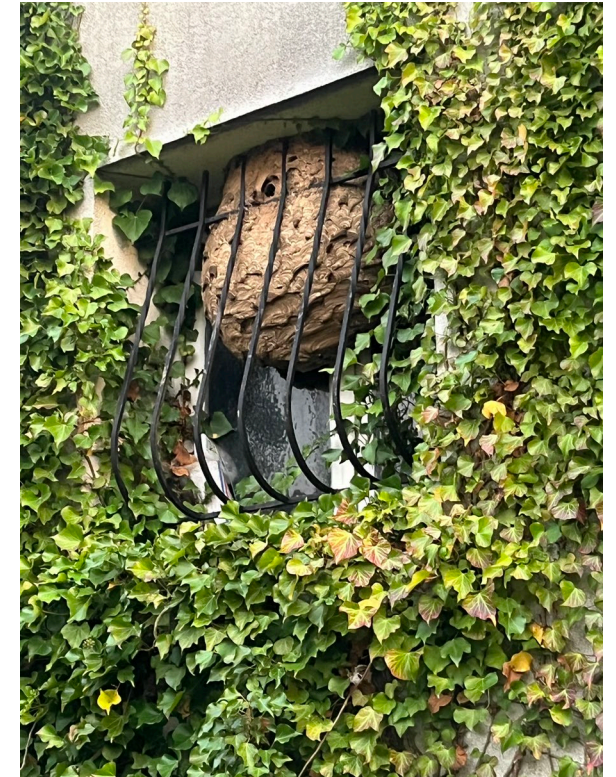


Rampe  
au skatepark





- INTERVENTIONS SUR NIDS SECONDAIRES en photos





# PROTECTION DES RUCHERS : Le piégeage

## PIÈGES SELECTIFS:

Les 3 pièges actuellement recommandés dans le cadre du plan national de lutte sont :



Le piège japonais à étages



Le piège coréen à ailes



Le piège à grilles jaunes de type ESAT ROBIDA.

Ces pièges testés et reconnus par des experts sont attractifs et les plus sélectifs. Dans ces pièges nasses, il y a un effet d'amorçage avec les frelons vivants qui sécrètent des phéromones d'alarme qui attirent les congénères.

- Attraper 2 frelons vivants et les mettre dans ces pièges accroît l'efficacité.
- Ne pas vider ces pièges pendant un mois.
- Rajouter de l'appât tous les 7 jours ( $\frac{1}{4}$  sirop de fruit,  $\frac{1}{4}$  vin blanc sec,  $\frac{1}{4}$  bière brune,  $\frac{1}{4}$  jus de cirier fermenté)

Le nombre de pièges est un facteur important. 1 à 2 pièges par rucher est suffisant pour avoir la dynamique d'amorçage et d'entretien. De nombreux pièges restent vides de frelons s'ils sont trop nombreux.

**Le piégeage de printemps doit respecter la biodiversité et utiliser les pièges adaptés.**

# PROTECTION DES RUCHERS POUR DIMINUER LE STRESS

## LE FILET





## PROTÈGER LE DESSOUS DES RUCHES



Empêcher les frelons de passer en dessous de la ruche



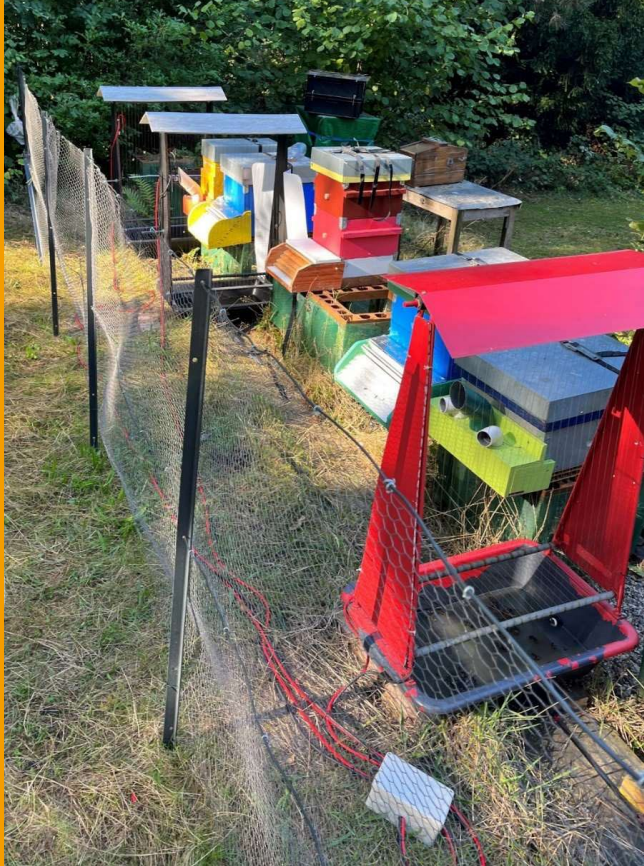
## PROTÈGER l'entrée des ruches : MUSELIÈRES



Empêcher les frelons de rentrer dans la ruche



## MUR DE LA MORT ET HARPE



# RUCHER ECOLE AFAPI 77

## STAGE REALISATION D'UNE HARPE ANTI FRELON ASIATIQUE

### Public

Apiculteur

### Pré requis

Notion de bricolage

### Lieu

3 Route d'Amillis 77120 Beauthel-Saints

### Date

30 Mars 2024

### Horaires

9h00 17h00

### Programme

#### Matin

- Rappel du cycle de vie du frelon asiatique
- Rappel des différents systèmes de lutte contre le frelon asiatique
- Description du kit « Harpe électrique avec alimentation solaire »
- Assemblage et réglage des composants électriques

#### Après midi

- Assemblage des éléments mécaniques pré-assemblés avec les parties électriques
- Test des harpes
- Entretien et consignes de sécurité

### Qualification/Certificat

Aucun

### Tarif

150 euros

### Informations complémentaires

- Cours théoriques et pratiques sur site du rucher école
- Déjeuner collectif à réserver à l'inscription (15 euros) ou à charge aux participants d'amener leur déjeuner
- Kit fourni avec une alimentation autonome solaire



# • LISTES DES DESINSECTISEURS CHARTES



**BIZE GUEPES**  
Champlan  
91160 Champlan

Essonne, Hauts-de-Seine, Paris, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Val-de-Marne, Yvelines

Site internet

@ bizeguepes@gmail.com

06 66 88 11 89



**AU NID DE GUEPES**

DESTRUCTION DE NIDS POUR VOTRE PROTECTION

**AU NID DE GUEPES**  
176 rue Pierre Brosolette  
91210 Draveil

Essonne, Hauts-de-Seine, Paris, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Val-de-Marne, Yvelines

Site internet

@

07 83 95 88 11



**APIS**  
5 impasse Ancien Clos  
91580 Villeneuve-sur-Auvers

Essonne, Val-d'Oise, Val-de-Marne, Yvelines

Site internet

@ apis.intervention@gmail.com

06 88 11 86 62



**COMONT STEPHANE**  
Chalo Saint Mars  
91780 Chalo Saint Mars

Essonne

Site internet

@ comontsteph@gmail.com

06 87 37 22 37



**Marc Rousseau** 32 Rue DES CHARDONNERETS  
95220 HERBLAY-SUR-SEINE 06.60.59.76.00

07 50 57 26 97



**ALLO BUGS CONTROL**  
DESTRUCTION DE NIDS DE GUEPES  
NIDS DE FRELONS

**Adrien Galopin**  
06.19.01.10.49

**Rentokil**

# Bilan des visites effectuées par les TSA

Les **techniciens Sanitaires Apicoles** mandatés par le GDSA 91 et le vétérinaire-conseil ont pour mission de vérifier l'application par les adhérents du **Plan Sanitaire d'Élevage apicole** (Pse).

Pse actuel : 2022-2027

- En 2022 : 31 visites
- En 2023 : 66 visites

Un total de 97 visites sur ces deux premières années de Pse (durée du Pse 5 ans)

Merci aux apiculteurs qui ont reçu les TSA et merci aux TSA pour le temps donné bénévolement

# Les techniciens Sanitaires Apicoles du GDSA 91 :

Bernard COTON

Dominique GOBOURG

Mathieu GRISSOLANGE

Jean-Pierre REISCH

Frédérique MOLINIER

Les visites sont gratuites, les TSA sont bénévoles,

Chaque apiculteur doit être visité au minimum 1 fois tous les 5 ans.  
Les visites font l'objet d'un compte rendu à notre vétérinaire conseil.

Devenir TSA :

Les formations sont dispensées par la Fnosad , validées par un examen,  
Coût : 530 euros, la totalité est prise en charge par le GDSA 91 et la Frosaif ;

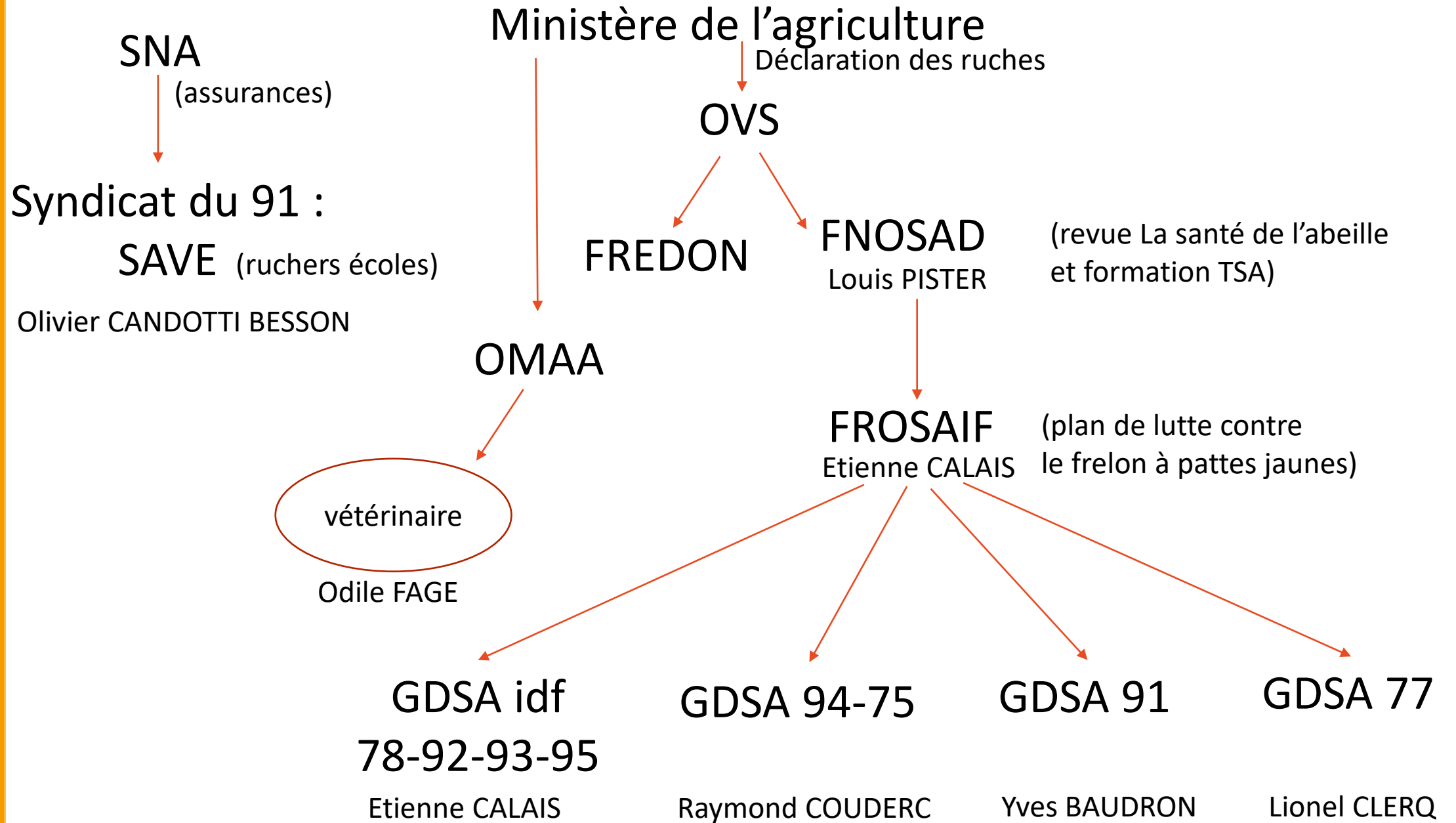
Durée : 5 jours + 2 jours

PROCHAINE SESSION : se renseigner auprès de la FNOSAD [formation@fnosad.fr](mailto:formation@fnosad.fr)

[https://fnosad.fr/r/AQ/Fiche\\_Formation\\_Initiale\\_TSA.pdf](https://fnosad.fr/r/AQ/Fiche_Formation_Initiale_TSA.pdf)

Des journées de formation recyclage Tsa sont également proposées afin de mettre à niveau ses connaissances

Qui sert à quoi ?



FNOSAD : Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales

OVS : organismes à vocation sanitaire

OMAA : L'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère

FROSAIF : Fédération régionale des organismes sanitaires apicoles de l'île de France =  
fédération régionale des GDSA

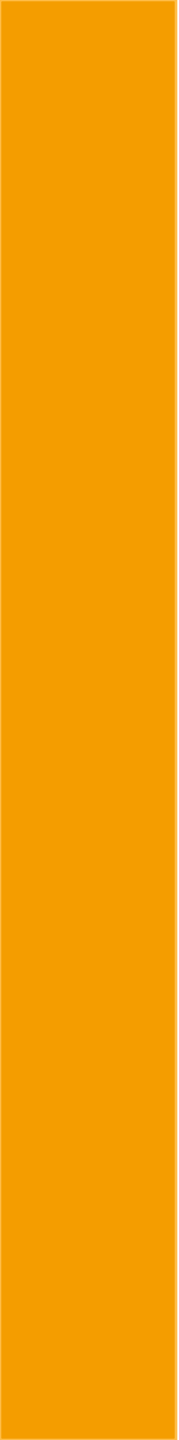
GDSA : Groupement de défense sanitaire apicole

SAVE : Syndicat apicole du Val d'Essonne

SNA : Syndicat national d'apiculture

OSAD : Organisations Sanitaires Apicoles Départementales





Questions diverses  
&  
Distribution des médicaments vétérinaires



**GDSA**  **91**  
GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE APICOLE